

4 juin 2015

Mer. Le monde du nautisme se met en marche

Tous les acteurs comptent sur la Confédération du nautisme et de la plaisance pour peser sur les débats.



Yves Lyon-Caen, président de la Fédération des industries nautiques

Archives Claude Stephan

Tous contre la taxe mouillage

L'idée de créer la Confédération du nautisme et de la plaisance trouve son origine dans la mobilisation contre le projet de la « taxe mouillage », vécue comme un non-sens et une attaque à la liberté, la gratuité et l'accessibilité aux espaces marins pour tous. Les professionnels du secteur ont lancé un « **appel pour que la mer reste libre** ». « **La partie n'est ni gagnée ni perdue concernant la taxe mouillage**, précise Yves Lyon-Caen, président de la Fédération des industries nautiques (Fin). **Mais nous avons prouvé qu'ensemble, nous avons plus de chance de peser sur le débat.** »

« Une étape importante vient d'être franchie puisque la taxe mouillage a été supprimée du projet de loi NOTRe (portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, NDLR) par le Sénat, indique le président de la Fin. La phase ultime se jouera à l'Assemblée nationale dans deux ou trois semaines. Nous restons mobilisés et demandons aux députés de confirmer la décision des sénateurs afin de mettre un terme définitif à cette initiative destructrice. »

Les fédérations et associations de la plaisance et du nautisme veulent désormais avancer groupées, pour faire entendre leurs voix sur les enjeux de demain. « **Le danger nous a unis**, explique le président

de la Fin. **La Confédération ne se substituera pas aux fédérations, mais participera aux réflexions et aux choix sur l'attractivité de nos côtes et interviendra sur les politiques régionales en faveur du nautisme. »**

Un poids lourd. La Confédération du nautisme et de la plaisance représente 7,5 millions de plaisanciers, plus de 5 000 entreprises, 40 000 salariés, 570 ports de plaisance, dont l'activité économique représente 900 millions d'euros.